



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – LE 3 JUILLET 2007

Une séance de consultation publique est tenue le mardi 3 juillet 2007 à 18 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun.

PRÉSENCES: Monsieur Claude Trudel, maire de l'arrondissement
Monsieur Alain Tassé, conseiller de ville
Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement
Monsieur Jacques Reid, Chef, Division permis et inspection, Aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise Hébert, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil d'arrondissement.

M. Claude Trudel, maire de l'arrondissement, préside la séance.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2007 (résolution CM07 0311);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 28 mai 2007, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de plomberie de la Ville de Verdun (numéro 1638) », portant le numéro P-07-023 (résolution CM07 0311);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal, Le Magazine de L'Île-des-Sœurs, le jeudi 21 juin 2007 et dans le journal, Le Messenger de Verdun, le dimanche 24 juin 2007 annonçant la tenue de la séance de consultation publique le 3 juillet 2007 concernant le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT P-07-023

Règlement modifiant le règlement de plomberie de la Ville de Verdun (numéro 1638) de façon à :

- **Permettre d'utiliser tous les matériaux permis par le Code de plomberie du Québec dans tous les bâtiments situés sur le territoire de l'arrondissement à l'exception des bâtiments existants desservis par une cave de service et dont l'enveloppe du bâtiment n'est pas conforme au règlement de construction de l'arrondissement.**

Le président de l'assemblée annonce qu'en l'absence d'un auditoire, la séance de consultation publique est levée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST

RÉSOLU QUE la séance soit levée à 18 h 15.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE